

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 décembre 2012 à 18 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-12-1228 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 décembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-59 / Fourniture de mobiliers de bureau pour les locaux administratifs au Centre multisports
3. Mesure disciplinaire / Suspension
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

12-12-1229 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-59 / FOURNITURE DE MOBILIERS DE BUREAU POUR LES LOCAUX ADMINISTRATIFS AU CENTRE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de mobiliers de bureau pour les locaux administratifs au Centre multisports, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 décembre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-59;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Corporate Express Canada inc. (Bureau intérieur par Staples), 10350, rue Renaude-Lapointe, Anjou (Québec), H1J 2V7, pour la fourniture de mobiliers de bureau pour les locaux administratifs au Centre multisports, et ce, pour un montant de quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf cents (88 798,39 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-59;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-12-1230 MESURE DISCIPLINAIRE / SUSPENSION

CONSIDÉRANT les manquements reprochés à l'employé n° 415 dans le cadre d'un événement survenu le 14 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que ces manquements ont fait l'objet d'une admission de la part de l'employé n° 415 le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que ces manquements justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 415 soit suspendu sans solde pour une journée de travail, en l'occurrence le mercredi 19 décembre 2012;

QUE la Ville autorise le directeur par intérim du Service des travaux publics à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employé n° 415 ne puisse, durant cette journée de suspension, avoir accès à aucun bâtiment, local ou local du syndicat, site, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur par intérim du Service des travaux publics, les contremaîtres et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

12-12-1231 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

12-12-1232 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 18 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier